



Association des retraitées et retraités
de l'éducation et des autres services
publics du Québec

Défi Express

BULLETIN ÉLECTRONIQUE D'INFORMATION DU SECTEUR AMIANTE

Volume 6 Numéro 12

Lundi 9 mai 2022

La comédie musicale Annie: ça vous intéresse?

Voici d'abord l'histoire qu'elle raconte.

La comédie musicale Annie nous ramène à l'année 1933 durant la Grande Dépression.

Annie, une fillette résidant dans un orphelinat de filles à New York, vit une existence difficile. La dirigeante de l'institution, une femme alcoolique et cruelle nommée Mme Hannigan, asservit les orphelines et les maltraite. Annie rêve du retour de ses parents qui l'ont abandonnée quand elle n'était qu'un bébé.

Un jour, la secrétaire d'un milliardaire invite une orpheline à passer une semaine dans la résidence de luxe, afin d'aider l'image publique de M. Warbucks, un homme fortuné. Annie est l'heureuse élue de ce projet. Avec le temps, M. Warbucks s'attache à la charmante fillette et décide de la garder plus longtemps chez lui. Celui-ci se donne corps et âme pour l'aider à retrouver ses parents et il offre une récompense pour leur retour. Cela les amène à rencontrer plusieurs fraudeurs que la comédie musicale nous fera surveiller et même craindre. Musique, chant et danse sont du spectacle.

La musique est de Thomas Meehan. Le livret est de Martin Charmin, inspiré de la bande dessinée *Little Orphan Annie* de Harold Gray. Cette comédie musicale a été créée au Alvin Theatre de Broadway, le 21 avril 1977.

Ce spectacle, présenté à la Salle Albert-Rousseau à Québec (Ste-Foy) est une mise en scène de Serge Denoncourt qui en a aussi fait la traduction.

L'AREQ Amiante souhaite vous proposer cette activité en demandant une pré-inscription en raison des coûts à considérer, du transport et de la date à retenir. La décision finale dépendra de l'intérêt manifesté par les réponses obtenues à cette pré-inscription.

La pièce est présentée à Québec, à la Salle Albert-Rousseau, en août prochain.

La proposition du CS est présentée en page suivante et nous vous prions de **nous faire part de votre désir d'y participer d'ici lundi le 16 mai MIDI**. Plus nous réservons tôt, meilleures sont les places disponibles. Suivez les instructions pour nous répondre. Merci. *Lucille Laflamme*

Voici les informations dont nous avons besoin pour organiser cette activité:

La date: Samedi le 13 août - 14 h (après-midi) ou Samedi le 20 août -14 h (après-midi)

Coût des billets: Les billets que nous réserverons sont au parterre vers l'arrière, rangées OPQRSTUV.

Le coût de ces billets est de 87 \$. Pour un groupe de 20 personnes et + il sera de 79 \$.

Pendant le problème du transport se pose. Les « autobus jaunes » sont inconfortables et plusieurs nous l'ont rappelé. Le coût d'un autobus « style Voyageur » n'est pas envisageable.

Voici notre proposition: Nous accorderons un rabais important à nos membres et nous chargeons ce qu'il nous en coûte aux autres personnes (conjointes, amies ou autres).

Coût pour les membres de l'AREQ Amiante: 59 \$ Coûts autres personnes: 79 \$

Le transport sera de votre responsabilité et nous encourageons le covoiturage. À vous de former votre groupe selon votre disponibilité. Le CS peut aider le partage du covoiturage, si besoin, à partir des renseignements donnés dans le questionnaire qui suit.

PRÉ-INSCRIPTION À LA COMÉDIE MUSICALE ANNIE

Nous avons besoin de vos réponses aux questions suivantes

Choix de date: Samedi 13 août à 14 h _____ Samedi 20 août à 14 h _____

L'une ou l'autre de ces dates me conviennent _____

Transport: 1- J'utiliserai ma voiture, sans covoiturage _____

2- J'organiserai moi-même du covoiturage avec ma voiture _____

Avec l'aide de l'AREQ...

1- J'offre des places dans ma voiture _____ Nombre: _____

2- J'aurai besoin de transport _____ Nombre: _____

Répondre par téléphone à Lucille Laflamme 418 423- 5761 ou

par courriel à lucillelaflamme1@videotron.ca

D'ici lundi le 17 mai, 12 h 00

Lettre ouverte de la présidente de l'AREQ publiée dans Le Devoir

Lundi 9 mai 2022



Photo : Jacques Nadeau Le Devoir

Il y a au Québec une disparité frappante entre le financement des centres d'hébergement pour aînés et les investissements en soins à domicile. Pour sa part, le Danemark, qui fait face à un défi démographique semblable au nôtre, accorde 65 % de son budget de soutien aux personnes âgées aux soins à domicile. Pour le Québec, près de 70 % du budget est dépensé dans les lieux d'hébergement, une proportion complètement inversée.

Comment le Danemark réussit-il à offrir des soins et des services de qualité là où les personnes choisissent de rester ? En valorisant et en décloisonnant le travail des professionnels de la santé à domicile, en finançant massivement l'adaptation domiciliaire avec des équipements de maintien à l'autonomie, en recourant aux technologies pour la sécurité et en s'appuyant sur des communautés bienveillantes.

Une utopie ? L'expérience du Danemark démontre qu'on peut offrir un nombre impressionnant d'heures de soins et de services à domicile pour des pertes d'autonomie avancées, et ce, à coût moins élevé qu'en construisant de nouveaux bâtiments.

Le coût d'une place en CHSLD au Québec : 91 000 \$ par année.

Le coût des soins d'une personne âgée en lourde perte d'autonomie à domicile : 86 200 \$ par année.

Maisons des aînés

Le projet phare du gouvernement actuel pour répondre aux défis démographiques du Québec, ce sont les maisons des aînés. Projet qui n'a jamais été souhaité par personne, ni par les experts ni par les personnes âgées elles-mêmes. Au départ, ce projet était évalué à 2,4 milliards de dollars, soit près de 600 000 \$ en moyenne pour construire une place.

Or, la conjoncture économique a fait bondir les coûts de construction à des prix si exorbitants que cela a forcé l'arrêt de certains appels d'offres ; un pari raté ayant fait perdre 44 millions de dollars après de nouvelles tentatives d'appels d'offres.

Pendant ce temps, quel a été l'investissement supplémentaire dans les soins à domicile cette année ? Seulement 150 millions de dollars. Ce n'est vraisemblablement pas une priorité. Pour chaque dollar dépensé dans le béton, on devrait en investir tout autant sinon plus dans l'humain. Quand on pense à tout ce qu'on pourrait faire avec une réelle volonté de changer les choses pour répondre au besoin largement exprimé par les aînés du Québec, qui est de rester dans le domicile de leur choix, enracinés dans leur communauté, le plus longtemps possible.

Mais attention, des soins à domicile, cela ne signifie pas seulement recevoir des services dans une maison ! Ça signifie simplement laisser le choix aux personnes de les recevoir dans une maison, un appartement ou même une résidence privée pour aînés, le plus longtemps possible. Autrement dit, le lieu d'habitation, comme au Danemark, ne devrait pas être un obstacle au droit des individus de recevoir des soins de qualité.

Ce ne serait rien de moins qu'une révolution, une façon concrète de respecter les personnes âgées et leur autonomie décisionnelle.

La Révolution tranquille a été accompagnée d'un défi démographique de taille, soit le baby-boom. La société québécoise est, cette fois-ci, mûre pour relever un nouveau défi : devenir un Québec digne de ses aînés.